



Délibération n° 40 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. M. Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n° 1- Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel il convient d'ajuster certains crédits afin de prendre en compte les dépenses et les recettes constatées à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire.

Les modifications proposées sont retranscrites ci-après :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 Charges à caractères général	50 000,00 €	
6042 Achat de prestation de services	50 000,00 €	
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	340 000,00 €	
6331 Versement mobilité	1 000,00 €	
6332 Cotisations aux F.N.A.L.	2 000,00 €	
6336 Cotisations aux CDG et CNFPT	6 000,00 €	
64111 Rémunération principale	-3 000,00 €	
64131 Rémunérations	300 000,00 €	
6451 Cotisations URSSAF	23 000,00 €	
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 000,00 €	
6456 Versement au F.N.C. du supplément familial	3 000,00 €	
6475 Médecine du travail	7 000,00 €	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	-50 000,00 €	
6574 Subventions aux associations	-50 000,00 €	

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 40/2022****Objet : Finances – Décision modificative n° 1- Adoption**

Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €	
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	10 000,00 €	
Chapitre 013 Atténuations de charges	0,00 €	60 000,00 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	0,00 €	50 000,00 €
6459 Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 70 Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	30 000,00 €
7067 Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	30 000,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	0,00 €	100 000,00 €
7381 Taxe additionnelle aux droits de de mutations	0,00 €	100 000,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €	160 000,00 €
7788 Produits exceptionnels divers	0,00 €	160 000,00 €
EQUILIBRE SECTION	350 000,00 €	350 000,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	
10226 Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	0,00 €	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	
202 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	70 000,00 €	
2031 Frais d'études	0,00 €	
2033 Frais d'insertion	2 000,00 €	
2051 Concession et droits similaires	0,00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	-102 000,00 €	
2111 Terrains nus	0,00 €	
2128 Autres agencements et aménagements	-122 000,00 €	
21312 Bâtiments scolaires	40 000,00 €	
2152 Installations de voirie	0,00 €	
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	-20 000,00 €	
2183 Matériel de bureau et informatique	0,00 €	
2184 Mobilier	0,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00 €	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	30 000,00 €	
2313 Constructions	30 000,00 €	
EQUILIBRE SECTION	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget communal pour l'exercice 2022 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 40/2022

Objet : Finances – Décision modificative n° 1- Adoption

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

